

LES TÉLÉSERVICES DESTINÉS AUX FAMILLES D'ÉLÈVES DE 3^E

académies
Clermont-Ferrand
Grenoble
Lyon

RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



DES TÉLÉSERVICES : POURQUOI ? COMMENT ?

Pourquoi ?

Le service en ligne « Scolarité services » permet un suivi de la scolarité et les démarches en ligne pour les parents d'élèves de collège et de lycée. Lors de l'année de 3^e de votre enfant, il vous permettra :

- De suivre l'orientation de votre enfant tout au long de l'année
- De suivre l'affectation de votre enfant : rechercher les formations en lycée
- De s'inscrire en lycée

Comment accéder au service « scolarité services » ?

L'utilisation des téléservices est possible depuis n'importe quel ordinateur, tablette ou smartphone connecté à Internet, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24.

Le service est accessible de deux manières :

- Depuis l'ENT de votre établissement,
- Directement depuis l'adresse suivante :

<https://teleservices.ac-lyon.fr>

Si vous n'avez pas encore activé votre compte ou si vous ne savez plus comment vous connecter : vous trouverez toutes les informations nécessaires pour vous aider sur la page « Aide pour la première connexion des parents » à l'adresse suivante :

<https://www.education.gouv.fr/scolarite-services-aide-la-premiere-connexion-des-parents-11939>

L'utilisation des téléservices reste facultative.

En savoir plus sur les procédures d'affectation dans l'académie de Lyon : <http://saio.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article280>

DES TÉLÉSERVICES A VOTRE SERVICE

1) Le téléservice Orientation

La campagne d'orientation a lieu à la fin du 2^{ème} trimestre ou du 1^{er} semestre (intentions provisoires), et à la fin du 3^{ème} trimestre ou du 2nd semestre (choix définitifs), selon un calendrier fixé par l'académie.

Il permet :

- De demander une (ou des) voie(s) d'orientation pour la poursuite de la scolarité de votre enfant : 2^{de} générale et technologique, 2^{de} professionnelle, 1^{re} année de CAP
- De consulter les avis du conseil de classe aux demandes que vous avez formulées
- D'accuser réception (intentions provisoires) et de faire part de votre accord ou désaccord (choix définitifs) suite aux propositions du conseil de classe
- De consulter la décision d'orientation prise par le chef d'établissement en cas d'accord

2) Le téléservice Affectation

La campagne d'affectation a lieu d'avril à juillet.

Il permet :

- De consulter les offres de formation post 3^e proposées en lycée par les académies et d'obtenir de l'information sur le contenu de ces formations et les procédures d'admission (de début avril à début juin)

3) Le téléservice Inscription

La campagne d'inscription a lieu de fin juin à début juillet.

Il permet :

- De prendre connaissance du résultat de l'affectation (établissement et formation)
- De procéder à l'inscription dans l'établissement
- De préciser les enseignements souhaités si besoin : enseignements optionnels, langue ou sport
- De mettre à jour la fiche de renseignements administratifs, de consulter les pièces à fournir et de compléter le dossier d'inscription en téléchargeant certains documents.

UTILISER LE TÉLÉSERVICES AFFECTATION

Vous avez plusieurs possibilités pour rechercher une formation avec le téléservice Affectation (TSA) :



Par l'académie visée (recommandé) :

- Choisir l'académie, exemple : Lyon
- Eventuellement affiner avec le département (Ain, Loire ou Rhône)
- Ensuite vous pouvez filtrer plus précisément :
 - Un établissement
 - Une voie d'orientation (2^{de} générale et technologique, 2^{de} professionnelle ou 1^{re} année de CAP)
 - Le statut de la formation : scolaire ou apprentissage
 - Le secteur : public ou privé
 - Un établissement avec internat
 - Ou utiliser d'autres filtres : établissements agricoles, établissements maritimes, campus de métiers



Par le nom de la formation :

- Entrer le nom précis et le lieu de la formation



Suite à votre recherche, vous avez tout de suite des informations concernant :

- Le secteur de l'établissement
- Le statut de la formation
- La position de l'établissement sur la carte interactive



Si vous cliquez sur « **Plus d'infos** » vous accédez à :

- La « fiche établissement » avec les coordonnées et les formations proposées dans l'établissement
- La « fiche formation » qui donne une description précise de la formation choisie